

AU-DELÀ DU PARADOXE

LE CHEF DE BATAILLON ABDELKA BENABDALLAH - PROMOTION « CHEF DE BATAILLON SEGRÉTAIN », (2006-09)

L'histoire croisée des civilisations méditerranéennes, l'actualité internationale, ainsi que les débats persistants sur la compatibilité de l'islam avec le modèle républicain ou l'identité française laissent d'emblée supposer que, pour un musulman, le service des armes génère des paradoxes difficilement résolubles.

De toute évidence, les adeptes des tendances religieuses rigoristes ou tenantes d'un prosélytisme actif de l'islam ne trouveront dans nos rangs ni leur place, ni leur salut. Mais pour le commun des citoyens de confession musulmane, la participation à l'effort de défense du pays reste à la fois souhaitable et réalisable.

Les contours de l'engagement du militaire qui sert sous le drapeau français laissent peu de place à l'interprétation. La Constitution, les Livres blancs, ainsi que le statut général du militaire définissent de façon précise et uniforme ce que sert le militaire, les moyens par lesquels il accomplit ce service et les implications de cet engagement sur sa vie quotidienne.

Pour autant, parce qu'il s'expose à la mort ou au risque de la donner, et parce que son action détermine l'issue de conflits humains, le soldat ne peut faire l'économie d'une réflexion philosophique et éthique sur son engagement. Et ce d'autant plus que le service des armes passe par une vie en communauté où le particularisme ne peut être la norme.

Ainsi, si l'armée en tant qu'institution républicaine est nécessairement laïque, elle n'en demeure pas moins un espace où la prise en compte du fait religieux est indispensable pour garantir le plein potentiel opérationnel de ses soldats.

L'islam quant à lui, recouvre une grande variété de sources, d'interprétations et de pratiques culturelles. Pour certains courants religieux, la simple attestation de foi fait entrer en islam ; pour d'autres, le non-respect d'un acte rituel peut en faire sortir.

Par ailleurs, malgré l'abondance de littérature religieuse normative, l'absence de clergé dans l'islam sunnite (le plus représenté en France) ne fait qu'augmenter la difficulté de définir précisément le fait religieux dans notre pays.

À cela, il faut ajouter qu'au fil des siècles, la pratique du culte musulman s'est confondue avec des traditions culturelles locales qui complexifient davantage la définition d'un modèle unique de foi islamique.

La quasi-totalité des savants et des croyants s'accordent toutefois sur un dénominateur commun fondé sur le respect de cinq obligations fondamentales : la profession de foi en un Dieu unique et la reconnaissance de Mohammed comme messenger de Dieu, l'observation des cinq prières quotidiennes ainsi que du jeûne du mois de Ramadhan, le versement de l'aumône légale et la réalisation du pèlerinage à la Mecque.

Ces piliers de la foi, bien qu'en nombre restreint, appellent déjà à la réflexion sur la compatibilité entre la pratique du culte musulman et l'exercice des fonctions de militaire, de surcroît d'officier.

En créant en 2006 une aumônerie musulmane, l'armée marque sa volonté de garantir l'égal traitement de tous



Centre d'entraînement en forêt équatoriale, Regina 2013

ses membres dans l'exercice de leur foi et de soutenir le commandement dans la prise en compte de pratiques jusqu'alors très individualisées.

À son tour, le soldat musulman doit également s'interroger sur sa pratique religieuse et trouver les moyens de l'appliquer sans jamais remettre en cause son engagement. L'officier quant à lui, parce qu'il est un guide que l'on suit et un chef qui arbitre, doit adopter un positionnement plus subtil encore en conciliant sa foi, celle de ses subordonnés et la nécessité de faire vivre les traditions militaires fussent-elles païennes ou chrétiennes. Une fois cet équilibre trouvé, la foi du militaire musulman et le service des armes peuvent s'en trouver chacun renforcé. Car au combat comme dans le cheminement spirituel, le salut est dans la résilience face à l'adversité.

Si dans ses grands principes, la foi musulmane appelle à une soumission exclusive à un Dieu unique sans aucune forme d'association, elle prétend aussi contribuer par l'effort permanent de ses fidèles à l'établissement d'une société humaine juste et pacifiée.

Ainsi, le citoyen musulman qui s'engage à servir une France laïque et républicaine jusqu'au sacrifice ultime et à faire preuve d'une discipline sans faille dans l'exercice de ses missions se trouve dans une apparente situation de double allégeance. Cette impression de « conflit de loyauté » est accentuée par le fait qu'en entrant en islam, le musulman intègre une communauté de croyants qui sont non seulement liés par la foi mais également par un devoir d'entraide et de pratiques rituelles collectives. Néanmoins, il existe en islam plusieurs principes qui permettent de surmonter ce paradoxe. Le premier d'entre eux étant le devoir de reconnaissance. Si la littérature religieuse condamne plus spécifiquement l'absence de

reconnaissance envers le Créateur ou les parents, on peut tout de même se demander si le refus de prendre part à la défense de la nation n'est pas une forme d'ingratitude envers la patrie, mère nourricière, éducatrice et protectrice.

De plus, depuis la fin de la période coloniale, la France s'est affirmée sur le plan international comme un facteur de stabilité œuvrant pour le respect des peuples et des valeurs humanistes. Dans ce contexte, l'armée française semble la mieux placée pour accueillir le musulman désireux d'œuvrer directement pour une cause juste.



Inspection de ma batterie

Sur le plan rituel, la compatibilité entre le service des armes et la pratique du culte musulman interroge également. Peut-on pratiquer décemment ses cinq prières quotidiennes sans interrompre le cours de la mission ? Peut-on strictement observer le jeûne du mois de Ramadhan sans entamer son potentiel opérationnel ? Peut-on respecter les prescriptions alimentaires sans alourdir la charge logistique de l'unité au quartier ou en mission ? Peut-on pleinement prendre part à la vie de l'unité sans accepter quelques entorses à ses convictions religieuses ?

Puisqu'elle reconnaît et facilite la pratique des autres cultes, l'armée ne saurait se contenter de renvoyer le soldat de confession musulmane seul face à ces interrogations, au risque de mettre à mal la cohésion de l'unité.

Mais c'est avant tout au soldat concerné de garder à l'esprit que son culte ne peut immédiatement disposer des mêmes facilités que les cultes chrétiens plus largement et plus anciennement établis au sein de l'institution. Il doit également s'efforcer de trouver dans sa religion les moyens existants de concilier sa foi et sa profession. La tradition prophétique rapporte à ce sujet de nombreux textes qui permettent au musulman d'adapter sa pratique religieuse au contexte, rappelant par ailleurs que « les actes ne valent que par leurs intentions ».

En tant qu'officier, la pratique du culte musulman revêt une dimension encore particulière.

La croyance en un être supérieur aussi puissant que juste peut conférer un supplément d'âme, une humilité et un attachement au principe d'équité utiles à l'exercice du commandement. Elle doit néanmoins rester tout particulièrement mesurée dans sa manifestation.

En effet, le chef militaire, garant de la cohésion de son unité, se doit d'adopter une parfaite neutralité vis-à-vis de ses subordonnés. Car s'il est bienvenu qu'il s'intéresse aux convictions religieuses ou philosophiques des hommes et des femmes qu'il emmènera en mission, aucun d'entre eux ne doit pouvoir s'en sentir favorisé ou exclu.

Par ailleurs, afin d'entretenir l'âme et le dynamisme de son unité, il revient à l'officier d'en faire vivre les traditions ; quitte à pousser un peu plus loin les concessions vis-à-vis de sa propre pratique religieuse.

Mais c'est au combat que le chef militaire a le plus de risque de voir ses impératifs opérationnels heurter sa conscience religieuse. Lorsque l'action considérée est manifestement légale, l'officier doit trouver la force de dépasser ce cas de conscience. Il en va du respect de ses engagements ; et en islam, le respect des engagements est sacré.

En raison de la nature de leur mission, les armées sont l'institution de la République appliquant la version la plus inclusive de la laïcité. La présence et l'engagement des aumôniers musulmans auprès des unités permettent dans certains cas de faciliter le dialogue de commandement ou d'éclairer le soldat sur les souplesses que les sources religieuses lui proposent dans la pratique de sa foi. Elle rappelle surtout et toujours à l'ensemble des militaires que la foi musulmane possède toute sa place sous le drapeau.

De son côté, le militaire de confession musulmane confronté à des difficultés pratiques dans l'exercice de son culte, est amené à questionner profondément sa foi qu'il renforce ainsi en connaissance et en conviction.



Le chef de bataillon Benabdallah a intégré Saint-Cyr en qualité d'officier sur titre, il a choisi de se spécialiser dans l'arme du génie puis a successivement servi au 19^e RG puis au 13^e RG pour son temps de commandement de capitaine. Lauréat au concours de l'École de guerre après un passage à la SIMMT, il suit actuellement une scolarité en langues arabe et turque à l'INALCO.